



Parce que le coût de la vie ne cesse d'augmenter (essence, électricité, gaz, produits alimentaires, ...) et que nos salaires beaucoup moins, l'intersyndicale de la Ville de Caen, du CCAS et de Caen la mer a demandé au Maire-Président :

- **La revalorisation du montant de l'IFSE socle au 1^{er} janvier 2024** pour chaque catégorie dans les conditions suivantes :
 - 140 euros brut pour la catégorie C
 - 120 euros brut pour la catégorie B
 - 100 euros brut pour la catégorie A

Versement
mensuel

- **Le versement de la prime pouvoir d'achat** dans les conditions fixées par décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023, en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Des marges de manœuvres financières existent, c'est une question de choix....

L'intersyndicale appelle à la mobilisation de tous les agents pour que nos revendications soient entendues et que nos métiers soient plus attractifs.

